Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260312-015_CK_2026DL-DE

MAIRIE DE KOUNGOU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026
Délibération N° 015-CK-2026

OBJET : **Validation du compte rendu de la séance du 01 mars 2026**

Date d'affichage :
13 – 03 - 2026

Date de la convocation
08 – 03 - 2026

En exercice :
39 membres

Présent(s) : 11
Procuration(s) : 0
Absent(s) : 28
Votants : 11
Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 14/03/2026

Et son affichage
Le 13/03/2026

Délibération comportant
3 Page(s) **00** annexe(s)

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 08 MARS DEUX MILLE VINGT SIX, LE DOUZE MARS DEUX MILLE VINGT SIX, A 16H00, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOUNGOU SE SONT REUNIS A LA MAIRIE SUR CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE PAR MADAME LE MAIRE, CONFORMEMENT AU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Les membres présents en séance : (11)

Djazmia AHMED, Soulaimana Ali ABDALLAH, Bathinati MBALIA, Saindou HOUSSENI, Roihim BOURHANE, Abdillah ATTOUMANI, Said ABDOU, Aly MOHAMED ABDOU, Saloua MOUCHITALI, Charifa SAID SOUF, Raïanty SOUFFOU.

Le ou les membres ayant donné procuration (0)

Le ou les membres absent(s) : (28)

Mourtadhoi NABOUHANE, Moudjibourahamane AHMED SALIM SIDI, Yasmine NIDHOIRE, Louhenvelle DELALANDE LEROUX, Tayza ABDALLAH, Yassir YSSOUF BACAR, Manrouf BOINAIDI, Hachimya ABDALLAH, Selemani HAMISSI, Chafika MOUHAMED, Idrissa SAID ISSOUF, Said AHAMADI, Swaleh ALI ISSA, Toyfati ALI, Antufati BACAR, Charfia BACAR, Anrichati BACO, Faysoili BOURANI, Soiyf CHAMSSIDINE, Zalia HAMADA, Rafion HOUMADI CHARIF, Echati ISSA, Ali MADI, Farda RACHID, Actoibi SAANDA, Marcus SAID, HADJARA SAÏNDOU, Mariama SOUFFOU.

Le conseil s'est tenu sous la présidence de Madame AHMED Djazmia, le maire .

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260312-015_CK_2026DL-DE

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Roihim BOURHANE

Le président a dénombré 11 conseillers présents. Les conditions de quorum sont donc remplies conformément à L'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil peut valablement délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 01 MARS 2026

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE PREMIER MARS DEUX MILLE VINGT SIX, A 09H00, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOUNGOU SE SONT REUNIS A LA MAIRIE SUR CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE PAR LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE, CONFORMEMENT AU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Les membres présents en séance : **(23)**

Mourtadhoi NABOUHANE, Djazmia AHMED, Soulaimana Ali ABDALLAH, Moudjibourahamane AHMED SALIM SIDI, Saindou HOUSSENI, Abdillah ATTOUMANI, Yassir YSSOUF BACAR, Manrouf BOINAIDI, Hachimya ABDALLAH, Selemani HAMISSI, Chafika MOUHAMED, Idrissa SAID ISSOUF, Said ABDOU, Toyfati ALI, Swaleh ALI ISSA, Echati ISSA, Ali MADI, Aly MOHAMED ABDOU, Saloua MOUCHITALI, Farda RACHID, Actoibi SAANDA, Charifa SAID SOUF, Raïanty SOUFFOU.

Le ou les membres ayant donné procuration (0)

Le ou les membres absent(s) : (16)

Bathinati MBALIA, Yasmine NIDHOIRE, Louhenvelle DELALANDE LEROUX, Roihim BOURHANE, Tayza ABDALLAH, Said AHAMADI, Antufati BACAR, Charfia BACAR, Anrichati BACO, Faysoili BOURANI, Soiyf CHAMSSIDINE, Zalia HAMADA, Rafion HOUMADI CHARIF, Marcus SAID, HADJARA SAÏNDOU, Mariama SOUFFOU ;

Le conseil s'est tenu sous la présidence de Monsieur MOHAMED ABDOU Aly, le .

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Chafika MOUHAMED

A l'ouverture de la séance, le président a dénombré 23 conseillers présents. Les conditions de quorum sont donc remplies conformément à L'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260312-015_CK_2026DL-DE

N°011-CK-2026	**Installation d'un nouveau conseiller municipal**	Pour : Contre : Abstention :	23 0 0	LE CONSEIL PREND ACTE L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION.
N°012-CK-2026	**Élection du Maire de la commune de Koungou**	Pour : Contre : Abstention :	21 2 0	DÉLIBERATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.
N°013-CK-2026	**Délégations d'attributions au Maire**	Pour : Contre : Abstention :	30 0 0	LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION.
N°014-CK-2026	**Déclaration de Conflit d'intérêt : Prévention des conflits d'intérêts des élus municipaux**	Pour : Contre : Abstention :	30 0 0	LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION.

Le conseil valide à l'unanimité ce compte rendu.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.

Koungou, le 12 mars 2026

Le Maire de Koungou,
Djazmia AHMED

Signé par : Djazmia AHMED
Date : 14/03/2026
Qualité : Mme le MAIRE

Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication en Maire le …….. et sa transmission au représentant de l'Etat le……*

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.